



# ÉVOLUTION DE LA POPULATION D'ENFANTS ET DE JEUNES SUIVIS PAR L'ASE ET LA MDPH DE 2015 A 2020

*ODPE Aout 2021*

*Conseil Départemental de la Loire – Stéphanie DURAN*

## GLOSSAIRE

AED : Aide Educative à Domicile

AED SFPH : Aide Educative à Domicile Soutien Familial de Proximité et d'Hébergement

AEMO : Aide Educative en Milieu Ouvert

AIS : Administration des Système d'Information

AEMO SFPH : Aide Educative en Milieu Ouvert Soutien Familial de Proximité et d'Hébergement

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

CAE : Centre d'Action Educative

CJM : Contrat d'aide à jeune majeur

DAF : Direction des Affaires Financières

DAP : Délégation de l'Autorité Parentale

DSI : Direction des Systèmes d'Information

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MJIE : Mesure Judiciaire d'Investigation Educative

MNA : Mineur Non Accompagné

MOS : Mesure d'Observation et de Soutien

GOP : Gier Ondaine Pilat

NOCEC : Saint-Etienne Nord-Ouest Centre et Couronne

SENECO : Saint-Etienne Sud-Est Nord-Est Sud-Ouest

TDC : Tiers digne de confiance

En 2015 Geneviève AVENARD et Jacques TOUBON, annonçaient que 70 000 enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance étaient également en situation de handicap et reconnus par les Maison Départementale des Personnes Handicapées. Ils déclarent également, que de nombreux départements n'ont pas effectué le croisement des données entre ASE et MDPH.

Avant 2021, il n'existait pas de données statistiques concernant cette population dans le département de la Loire.

Le Département de la Loire a ressenti le besoin de mieux connaître quantitativement la population d'enfants et de jeunes accompagnés en prévention et protection de l'enfance ainsi que dans le champ du handicap afin d'avoir un repère dans conduite de ces orientations politiques en matière de prévention et de protection de l'enfance. Pour cela, une doctorante en Convention Industrielle de Formation par la REcherche a été embauchée pour mener une recherche sur cette population.

Méthodologie :

Pour réaliser cette étude statistique, différents services ont été interpellés pour répondre à la requête concernant le croisement des données.

L'équipe du service Administration des Informations Sociales qui fait partie de la Direction Administrative et Financière. Des agents des Directions de l'Enfance et de la MDPH. Ainsi que des agents de la Direction des Systèmes d'Informations.

Après le recueil d'informations sur les fonctionnements de chacun et leur détention d'informations, la requête a été effectuée par deux agents de la DSI. Elle a été simplifiée en 6 variables listées ci-dessous.

- Le code individu bénéficiaire
- L'identifiant décision enfant
- L'âge
- Le type de mesure éducative
- La présence d'un dossier MDPH
- Le groupement ASE

Le Département de la Loire a un découpage des territoires différent selon les services, pôles.

Dans ce travail, nous avons fait le choix d'une segmentation par groupements. Ils sont équivalents aux services territorialisés. La direction de l'enfance est territorialisée en 6 services :

- Roanne
- Forez
- Gier Pilat
- Ondaine
- SENESO (St Etienne Sud-Est Nord-Est Sud-Ouest)
- NOCEC (St Etienne Nord-Ouest Centre et Couronne).

Aussi deux services centralisés s'occupent de publics spécifiques avec des statuts particuliers : Pupilles et Mineurs Non Accompagnés, dont les données administratives sont traitées séparément. Ils ne sont donc pas intégrer aux effectifs des territoires. Les données concernant les deux publics apparaissent puisqu'il s'agit bien d'enfants et de jeunes suivis par la direction enfance.

Dans les extractions il est possible des lignes nommées « Fictif ». Celles-ci correspondent à des dossiers mal localisés, dont il n'est pas possible de savoir de quel service ils relèvent.

Il faut préciser que le code individu bénéficiaire correspond à un enfant. L'enfant peut avoir plusieurs mesures éducatives en une année l'identifiant décisions enfants correspond donc à la mesure qui était active à la date de la photo soit au 31/12 entre 2015 et 2020

Les extractions sont des photos au 31/12 de 2015 à 2020 réalisées à partir de l'application Infoview.

## TABLE DES MATIERES

<b><i>Evolution de la population d'enfants et de jeunes suivis par l'ASE et la MDPH .....</i></b>	<b><i>0</i></b>
<b><i>De 2015 à 2020 .....</i></b>	<b><i>0</i></b>
<b><i>Glossaire.....</i></b>	<b><i>1</i></b>
Tableau représentant l'évolution de la population d'enfants et de jeunes suivis par l'ASE avec et sans notification MDPH entre 2015 et 2020 .....	6
<b><i>Repères statistiques sur la population d'enfants et de jeunes par groupement géographique de 2015 à 2020 .....</i></b>	<b><i>6</i></b>
Tableau représentant le nombre d'individus avec et sans notification MDPH accompagnés par l'enfance par groupement au 31/12/2015.....	6
Tableau représentant le nombre d'individus avec et sans notification MDPH accompagnés par l'enfance par groupement au 31/12/2016.....	7
Tableau représentant le nombre d'individus avec et sans notification MDPH accompagnés par l'enfance par groupement au 31/12/2017.....	8
Tableau représentant le nombre d'individus avec et sans notification MDPH accompagnés par l'enfance par groupement au 31/12/2018.....	8
Tableau représentant le nombre d'individus avec et sans notification MDPH accompagnés par l'enfance par groupement au 31/12/2019.....	9
Tableau représentant le nombre d'individus avec et sans notification MDPH accompagnés par l'enfance par groupement au 31/12/2020.....	10
<b><i>Repères statistiques sur la population d'enfants et jeunes par mesures éducatives de 2015 à 2020 .....</i></b>	<b><i>10</i></b>
Tableaux représentant le nombre d'individus avec et sans notification MDPH accompagnés par l'enfance par mesure au 31/12/2015 .....	11
Tableaux représentant le nombre d'individus avec et sans notification MDPH accompagnés par l'enfance par mesure au 31/12/2016 .....	12
Tableaux représentant le nombre d'individus avec et sans notification MDPH accompagnés par l'enfance par mesure au 31/12/2017 .....	13
Tableaux représentant le nombre d'individus avec et sans notification MDPH accompagnés par l'enfance par mesure au 31/12/2018 .....	15
Tableaux représentant le nombre d'individus avec et sans notification MDPH accompagnés par l'enfance par mesure au 31/12/2019 .....	16
Tableaux représentant le nombre d'individus avec et sans notification MDPH accompagnés par l'enfance par mesure au 31/12/2020 .....	17
<b><i>Repères statistiques sur la population d'enfants et de jeunes par âge de 2015 à 2020.....</i></b>	<b><i>18</i></b>
Tableau représentant le nombre d'individus avec et sans notification MDPH accompagnés par l'enfance par âge au 31/12/2015 .....	18

<b>Tableau représentant le nombre d'individus avec et sans notification MDPH accompagnés par l'enfance par âge au 31/12/2016 .....</b>	<b>19</b>
<b>Tableau représentant le nombre d'individus avec et sans notification MDPH accompagnés par l'enfance par âge au 31/12/2017 .....</b>	<b>20</b>
<b>Tableau représentant le nombre d'individus avec et sans notification MDPH accompagnés par l'enfance par âge au 31/12/2018 .....</b>	<b>21</b>
<b>Tableau représentant le nombre d'individus avec et sans notification MDPH accompagnés par l'enfance par âge au 31/12/2019 .....</b>	<b>22</b>
<b>Tableau représentant le nombre d'individus avec et sans notification MDPH accompagnés par l'enfance par âge au 31/12/2020 .....</b>	<b>23</b>

**TABLEAU REPRESENTANT L'EVOLUTION DE LA POPULATION D'ENFANTS ET DE JEUNES SUIVIS PAR L'ASE AVEC ET SANS NOTIFICATION MDPH ENTRE 2015 ET 2020**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Nombre de personnes avec Notification MDPH</b>	<b>846</b>	<b>883</b>	<b>880</b>	<b>958</b>	<b>992</b>	<b>1019</b>
<b>Evolution du nombre d'enfants avec une notification par année</b>		<b>37</b>	<b>-3</b>	<b>78</b>	<b>34</b>	<b>27</b>
<b>Evolution du nombre d'enfants avec une notification MDPH à partir de 2015</b>		<b>37</b>	<b>34</b>	<b>146</b>	<b>146</b>	<b>173</b>
<b>Nombre de personnes sans Notification MDPH</b>	<b>4380</b>	<b>4514</b>	<b>4539</b>	<b>4758</b>	<b>4986</b>	<b>5002</b>
<b>Total général</b>	<b>5226</b>	<b>5397</b>	<b>5419</b>	<b>5716</b>	<b>5978</b>	<b>6021</b>
<b>Evolution du nombre d'enfants par année</b>		<b>171</b>	<b>22</b>	<b>297</b>	<b>262</b>	<b>43</b>
<b>Evolution du nombre d'enfants à partir de 2015</b>		<b>171</b>	<b>193</b>	<b>490</b>	<b>752</b>	<b>795</b>
<b>Part d'enfants en situation de handicap</b>	<b>16,19%</b>	<b>16,36%</b>	<b>16,24%</b>	<b>16,76%</b>	<b>16,59%</b>	<b>16,92%</b>

Entre 2015 et 2020, il y a une forte hausse d'enfants et jeunes accompagnés par l'ASE. Cette hausse représente 795 suivis supplémentaires en prévention et en protection.

La population d'enfants et de jeunes concernés par une notification MDPH entre 2015 et 2020, a suivi l'augmentation générale mais proportionnellement, elle est restée stable car elle représente environ 16% de la population. 173 suivis d'individus avec une notifications MDPH supplémentaires sur le département en 5 ans.

**REPERES STATISTIQUES SUR LA POPULATION D'ENFANTS ET DE JEUNES PAR GROUPEMENT GEOGRAPHIQUE DE 2015 A 2020**

**TABLEAU REPRESENTANT LE NOMBRE D'INDIVIDUS AVEC ET SANS NOTIFICATION MDPH ACCOMPAGNES PAR L'ENFANCE PAR GROUPEMENT AU 31/12/2015**

<b>Nombre de bénéficiaire</b>	<b>Code individu</b>	<b>Avec Notification MDPH</b>	<b>Sans Notification MDPH</b>	<b>Total général</b>
Forez		183	958	1141
Gier-Pilat		132	620	752

MNA	3	188	191
Ondaine	72	411	483
Pupilles	9	14	23
Roanne	142	679	821
Saint-Etienne NOCEC	159	811	970
Saint-Etienne SENESO	146	699	845
<b>Total général</b>	<b>846</b>	<b>4380</b>	<b>5226</b>

A la première lecture de ce tableau, il est lisible qu'au 31/12/2015 le groupement du Forez accompagne le plus d'enfants, soit un peu moins d'un quart de la population totale et que le groupement de l'Ondaine a le plus petit nombre de suivis, soit 483 enfants et jeunes.

Il est à noter que le Département de la Loire et plus précisément la Direction Enfance est organisée en 10 équipes, de taille équivalente. Quatre à St-Etienne (deux à Saint-Etienne NOCEC et deux à Saint-Etienne SENESO), deux équipes pour le Gier Ondaine Pilat (une au Gier-Pilat et une à l'Ondaine) ainsi que deux sur le Forez et deux sur Roanne.

En ayant cette donnée, il est possible d'avoir une autre vision en terme de charge par équipe. L'équipe qui prend en charge le plus d'enfants et de jeunes est celle située sur le Gier-Pilat.

A cette même période chaque territoire accompagne également des enfants et jeunes en situation de handicap. Cette population représente entre 15 et 17.5% des enfants et jeunes suivis par territoire. Le territoire qui accompagne le plus d'enfants et jeunes en situation de handicap est le Gier-Pilat,

TABLEAU REPRESENTANT LE NOMBRE D'INDIVIDUS AVEC ET SANS NOTIFICATION MDPH ACCOMPAGNES PAR L'ENFANCE PAR GROUPEMENT AU 31/12/2016

Groupement ASE	Avec MDPH	Notification Sans MDPH	Notification Total général
Forez	193	977	1170
Gier-Pilat	151	634	785
MNA	3	206	209
Ondaine	79	429	508
Pupilles	6	14	20
Roanne	160	762	922
Saint-Etienne NOCEC	157	788	945
Saint-Etienne SENESO	134	704	838
<b>Total général</b>	<b>883</b>	<b>4514</b>	<b>5397</b>

Au 31/12/2016, la population accompagnée a légèrement augmentée, malgré cela les constats restent inchangés. Toutefois, ce qui est remarquable est le fait que la part d'enfants en situation de handicap est restée stable pour tous les territoires sauf le Gier Pilat pour qui la population est en hausse et représente 19% de la population suivie sur le territoire.

TABLEAU REPRESENTANT LE NOMBRE D'INDIVIDUS AVEC ET SANS NOTIFICATION MDPH ACCOMPAGNES PAR L'ENFANCE PAR GROUPEMENT AU 31/12/2017

Groupement ASE	Avec MDPH	Notification	Sans MDPH	Notification	Total général
Fictif			1		1
Forez	176		934		1110
Gier-Pilat	153		640		793
MNA	3		295		298
Ondaine	90		458		548
Pupilles	9		21		30
Roanne	164		759		923
Saint-Etienne NOCEC	136		721		857
Saint-Etienne SENESO	149		710		859
<b>Total général</b>	<b>880</b>		<b>4539</b>		<b>5419</b>

Pour l'année 2017, les chiffres au niveau de la population générale n'ont pas évolué de manière significative. Trois éléments sont intéressants à relevés pour cette année :

- La diminution du nombre de suivis sur le territoire du Forez représentant 60 accompagnements dont 17 avec une notification MDPH
- Une forte augmentation des suivis des MNA, représentant 89 enfants et jeunes.
- Une augmentation significative sur le territoire de l'Ondaine, 40 suivis supplémentaires dont 11 enfants ou jeunes avec une notification MDPH.

TABLEAU REPRESENTANT LE NOMBRE D'INDIVIDUS AVEC ET SANS NOTIFICATION MDPH ACCOMPAGNES PAR L'ENFANCE PAR GROUPEMENT AU 31/12/2018

Groupement ASE	Avec MDPH	notification	Sans MDPH	notification	Total général
Fictif			3		3
Forez	207		971		1178
Gier-Pilat	144		647		791
MNA	4		406		410

Ondaine	107	456	563
Pupilles	10	24	34
Roanne	176	780	956
Saint-Etienne NOCEC	153	720	873
Saint-Etienne SENESO	157	751	908
<b>Total général</b>	<b>958</b>	<b>4758</b>	<b>5716</b>

AU 31/12/2021, une forte augmentation de la population générale, comptant 297 suivis supplémentaires dont 78 suivis d'enfants ou jeunes avec une reconnaissance administrative du handicap. Les suivis sur groupement de l'Ondaine augmentent légèrement chaque année. Toutefois, la part d'individus avec notification augmente. L'Ondaine devient le groupement où il y a le plus d'enfants et de jeunes en situation de handicap proportionnellement à au nombre de suivis par groupement.

TABLEAU REPRESENTANT LE NOMBRE D'INDIVIDUS AVEC ET SANS NOTIFICATION MDPH ACCOMPAGNES PAR L'ENFANCE PAR GROUPEMENT AU 31/12/2019

Groupement ASE	Avec MDPH	Notification Sans MDPH	Notification Total général
Fictif		1	1
Forez	225	989	1214
Gier-Pilat	139	652	791
MNA	1	602	603
Ondaine	112	477	589
Pupilles	11	28	39
Roanne	192	819	1011
Saint-Etienne NOCEC	149	720	869
Saint-Etienne SENESO	163	698	861
<b>Total général</b>	<b>992</b>	<b>4986</b>	<b>5978</b>

L'année 2019 est marquée par une augmentation de la population des MNA qui représentent 193 accompagnements supplémentaires sur 262. Cependant, ce qui est visible est le fait qu'il n'y a pratiquement pas de personnes en situation de handicap dans ce public.

En déduisant la population des MNA des suivis supplémentaires, il reste 69 suivis supplémentaires répartis sur le département. La moitié des suivis supplémentaires sont des enfants ou jeunes avec une notification MDPH.

TABLEAU REPRESENTANT LE NOMBRE D'INDIVIDUS AVEC ET SANS NOTIFICATION MDPH ACCOMPAGNES PAR L'ENFANCE PAR GROUPEMENT AU 31/12/2020

Groupement ASE	Avec MDPH	notification Sans notification MDPH	Total général
Fictif		2	2
Forez	224	925	1149
Gier-Pilat	130	659	789
MNA	1	572	573
Ondaine	115	469	584
Pupilles	16	30	46
Roanne	214	844	1058
Saint-Etienne NOCEC	165	770	935
Saint-Etienne SENESO	154	731	885
<b>Total général</b>	<b>1019</b>	<b>5002</b>	<b>6021</b>

En 2020, une légèrement augmentation de la population générale est lisible. Le taux d'enfants et de jeunes en situation de handicap représente pratiquement les 17% de la population.

Le groupement de Roanne à le plus fort taux en terme d'accompagnements d'enfants et de jeunes ayant une notification MDPH. Ils représentent plus de 20% de la population suivie.

## REPERES STATISTIQUES SUR LA POPULATION D'ENFANTS ET JEUNES PAR MESURES EDUCATIVES DE 2015 A 2020

Les 5 photos au 31/12 de chaque année (ci-dessous), montrent qu'il y a neuf mesures éducatives qui sont les plus investies.

Les mesures en milieu ouvert : L'AEMO qui est une mesure judiciaire, est la plus investie au Département de la Loire. L'AED externe est une mesure éducative administrative. Elle est plus appliquée que l'AED interne. La différence entre les deux mesures est que l'AED interne est appliqué par le département et que le l'AED externe par les associations en protection de l'enfance.

La garde est la deuxième mesure la plus fréquemment utilisée entre 2015 et 2020 au sein du Département de la Loire. La garde est une mesure judiciaire, elle permet le placement des enfants soit en établissement habilité en protection de l'enfance soit chez un(e) assistant(e) familiale.

Trois autres types de mesures définissant un autre mode de garde ou de statut de l'enfant sont également utilisées de manière équivalente. Le placement direct en établissement, est une mesure où l'enfant n'est pas accompagné par l'ASE puisque le juge ordonne le placement de l'enfant dans un établissement qu'il choisit.

L'enfant peut également être confié à un Tiers Digne de Confiance. Cela peut-être un membre de la famille ou non. Aussi, la tutelle d'Etat est souvent attribuée pour les enfants et jeunes n'ont plus de père et de mère suite à leurs décès ou lorsque les parents sont destitués de l'autorité parentale. Ce statut est souvent demandé en vue que l'enfant soit pupille de l'Etat.

Pour finir, deux autres mesures sont fortement investies, les Contrats d'aide Jeune Majeur. Ce sont des contrats signés avec les inspectrices enfance du département et le jeune qui souhaite bénéficier, qui permettent aux jeunes confiés à l'ASE de prolonger (entre 18 et 21 ans) les aides dont mises en place pendant leur minorité (soutien éducatif, hébergement, soutien psychologique et éducatif, aide financière...). Toutefois, ces contrats sont délivrés aux jeunes s'ils ont un projet de nature professionnelle, de formation, soutien dans un projet de la vie courante. La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative est aussi pratiquée. Ce n'est pas une mesure d'accompagnement c'est une démarche de recueil d'informations qui vont permettre d'éclairer le magistrat concernant les décisions à prendre envers le mineur.

En reprenant les trois mesures des plus investies (AEMO, AED Externe et la garde) de 2015 à 2020, il est visible que les enfants et jeunes avec une notification MDPH sont le plus suivis par une mesure judiciaire et de garde. Ils représentent environ 20% de la population d'enfants suivis sous cette mesure.

TABLEAUX REPRESENTANT LE NOMBRE D'INDIVIDUS AVEC ET SANS NOTIFICATION MDPH ACCOMPAGNES PAR L'ENFANCE PAR MESURE AU 31/12/2015

Mesure Educative au 31/12	Avec Notification MDPH	Sans Notification MDPH	Total général
Accueil Provisoire	15	28	43
AED externe	81	568	649
AED interne	17	136	153
AED SFPH (Soutien Familial de Proximité et d'Hébergement)	4	17	21
AEMO	283	1859	2142
AEMO hors Loire	2	17	19
AEMO renforcée		7	7
AEMO SFPH (Soutien Familial de Proximité et d'Hébergement)		16	16
CAE		1	1
Contrat d'aide à jeune majeur	48	112	160
DAP	9	23	32
Garde	312	1017	1329
MJIE	17	172	189
MJIE hors Loire		3	3

Placement direct en établissement (internat)	28	124	152
Pupille L 224-4-1		5	5
Pupille L 224-4-2		2	2
Pupille L 224-4-6	9	4	13
Pupille provisoire L 224-4-1		3	3
Recueil temporaire L 223-2 CASF		3	3
Surv adm Loire mineur autre CG	3	10	13
Tiers digne de confiance	12	120	132
Tutelle d'Etat	6	133	139
<b>Total général</b>	<b>846</b>	<b>4380</b>	<b>5226</b>

Au 31/12/2015, trois éléments significatifs concernant les enfants et jeunes en situation de handicap sont à noter :

- Ils représentent 35% de la population en accueil provisoire
- Un peu moins d'un tiers des CJM sont délivrés à un jeune ayant une reconnaissance administrative du handicap.
- 69% des enfants et jeunes pupilles L 224-4-6 ont également une notification MDPH. Ces enfants sont recueillis par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance en application des articles [381-1](#) et [381-2](#) du code civil.

Article 381-1 : Un enfant est considéré comme délaissé lorsque ses parents n'ont pas entretenu avec lui les relations nécessaires à son éducation ou à son développement pendant l'année qui précède l'introduction de la requête, sans que ces derniers en aient été empêchés par quelque cause que ce soit.

TABLEAUX REPRESENTANT LE NOMBRE D'INDIVIDUS AVEC ET SANS NOTIFICATION MDPH ACCOMPAGNES PAR L'ENFANCE PAR MESURE AU 31/12/2016

Mesure Educative au 31/12	Avec MDPH	Sans MDPH	Total général
Accueil Provisoire	16	44	60
AED conflit parental		7	7
AED externe	115	618	733
AED interne	25	116	141
AED SFPH (Soutien Familial de Proximité et d'Hébergement)	1	15	16
AEMO	291	1817	2108
AEMO hors Loire	3	9	12

AEMO renforcée		8	8
AEMO SFPH (Soutien Familial de Proximité et d'Hébergement)	1	13	14
CAE		1	1
Contrat d'aide à jeune majeur	36	113	149
DAP	9	20	29
Garde	300	1045	1345
Mesure d'Observation et de Soutien MOS	4	30	34
MJIE	21	263	284
Placement direct en établissement (internat)	32	115	147
Pupille L 224-4-1		6	6
Pupille L 224-4-2		2	2
Pupille L 224-4-6	6	4	10
Pupille provisoire L 224-4-1		1	1
Pupille provisoire L-224-4-4		1	1
Recueil temporaire L 223-2 CASF		9	9
Surv adm Loire mineur autre CG	1	10	11
Tiers digne de confiance	16	123	139
Tutelle d'Etat	6	124	130
<b>Total général</b>	<b>883</b>	<b>4514</b>	<b>5397</b>

Au 31/12/2016, il est observable que plus de 20% des enfants et jeunes en placement direct en établissement ont également une notification MDPH.

TABLEAUX REPRESENTANT LE NOMBRE D'INDIVIDUS AVEC ET SANS NOTIFICATION MDPH ACCOMPAGNES PAR L'ENFANCE PAR MESURE AU 31/12/2017

Mesure Educative au 31/12	Avec MDPH	Sans MDPH	Total général
Accueil Provisoire	13	34	47
AED accueil de jour	1	8	9
AED conflit parental		12	12
AED externe	126	605	731

AED interne	29	117	146
AED SFPH (Soutien Familial de Proximité et d'Hébergement)	5	15	20
AEMO	262	1776	2038
AEMO hors Loire	2	20	22
AEMO renforcée		3	3
AEMO SFPH (Soutien Familial de Proximité et d'Hébergement)	4	13	17
CAE	2		2
Contrat d'aide à jeune majeur	42	104	146
DAP	11	23	34
Garde	302	1105	1407
Mesure d'Observation et de Soutien MOS	7	54	61
MJIE	17	215	232
MJIE hors Loire		1	1
Placement direct en établissement (internat)	25	96	121
Pupille L 224-4-1		8	8
Pupille L 224-4-6	8	10	18
Pupille provisoire L 224-4-1		1	1
Pupille provisoire L-224-4-4	1	2	3
Recueil temporaire L 223-2 CASF		18	18
Surv adm Loire mineur autre CG	2	8	10
Tiers digne de confiance	14	123	137
Tutelle d'Etat	7	168	175
<b>Total général</b>	<b>880</b>	<b>4539</b>	<b>5419</b>

Au 31/12/2017, il y a peu de mesures en AED Soutien Familial de Proximité et d'Hébergement. Toutefois, il est à noter qu'un quart de la population accompagnée sous cette mesure détient une reconnaissance de la MDPH. L'AED SFPH est un accompagnement de l'enfant et de sa famille apportant aide et conseil mais doit également évaluer le danger encouru par l'enfant à rester dans son milieu familial.

TABLEAUX REPRESENTANT LE NOMBRE D'INDIVIDUS AVEC ET SANS NOTIFICATION MDPH ACCOMPAGNES PAR L'ENFANCE PAR MESURE AU 31/12/2018

Mesure Educative au 31/12	Avec notification MDPH	Sans notification MDPH	Total général
Accueil Provisoire	10	42	52
AED accueil de jour	1	8	9
AED conflit parental		12	12
AED externe	143	670	813
AED interne	31	88	119
AED SFPH (Soutien Familial de Proximité et d'Hébergement)	2	7	9
AEMO	289	1850	2139
AEMO hors Loire	2	21	23
AEMO renforcée	2	10	12
AEMO SFPH (Soutien Familial de Proximité et d'Hébergement)	4	18	22
CAE	1	1	2
Contrat d'aide à jeune majeur	37	111	148
DAP	11	21	32
Garde	342	1220	1562
Mesure d'Observation et de Soutien MOS	3	33	36
MJIE	21	217	238
MJIE hors Loire		6	6
Placement direct en établissement (internat)	22	88	110
Pupille L 224-4-1		9	9
Pupille L 224-4-4	1	1	2
Pupille L 224-4-6	9	12	21
Pupille provisoire L 224-4-1		2	2
Recueil temporaire L 223-2 CASF		22	22
Surv adm Loire mineur autre CG		8	8

Tiers digne de confiance	19	122	141
Tutelle d'Etat	8	159	167
<b>Total général</b>	<b>958</b>	<b>4758</b>	<b>5716</b>

Au 31/12/2018, ce qui est significatif au niveau de la population également accompagnée dans le champ du handicap est le fait qu'elle représente 34% de la population en Délégation d'Autorité Parentale.

TABLEAUX REPRESENTANT LE NOMBRE D'INDIVIDUS AVEC ET SANS NOTIFICATION MDPH ACCOMPAGNES PAR L'ENFANCE PAR MESURE AU 31/12/2019

Mesure Educative au 31/12	Avec Notification MDPH	Sans Notification MDPH	Total général
Accueil Provisoire	19	51	70
AED accueil de jour		9	9
AED conflit parental		16	16
AED externe	153	688	841
AED interne	20	103	123
AED SFPH (Soutien Familial de Proximité et d'Hébergement)	3	9	12
AEMO	303	1776	2079
AEMO hors Loire		25	25
AEMO renforcée	2	5	7
AEMO SFPH (Soutien Familial de Proximité et d'Hébergement)	4	28	32
Contrat d'aide à jeune majeur	26	172	198
DAP	9	25	34
Garde	364	1286	1650
Mesure d'Observation et de Soutien MOS	5	48	53
MJIE	24	236	260
MJIE hors Loire		10	10
Placement direct en établissement (internat)	22	92	114
Pupille L 224-4-1		10	10
Pupille L 224-4-4	1	1	2

Pupille L 224-4-6	10	17	27
Recueil temporaire L 223-2 CASF		92	92
Surv adm Loire mineur autre CG		8	8
Tiers digne de confiance	22	136	158
Tutelle d'Etat	5	143	148
<b>Total général</b>	<b>992</b>	<b>4986</b>	<b>5978</b>

Au 31/12/2019, la mesure d'AED externe est de plus en plus investie avec 841 accompagnements dont 153 d'enfants et jeunes en situation de handicap.

TABLEAUX REPRESENTANT LE NOMBRE D'INDIVIDUS AVEC ET SANS NOTIFICATION MDPH ACCOMPAGNES PAR L'ENFANCE PAR MESURE AU 31/12/2020

Mesure Educative au 31/12	Avec notification MDPH	Sans notification MDPH	Total général
Accueil Provisoire	15	53	68
AED accueil de jour		4	4
AED conflit parental		13	13
AED externe	134	601	735
AED interne	19	108	127
AED SFPH (Soutien Familial de Proximité et d'Hébergement)	2	12	14
<b>AEMO</b>	<b>309</b>	<b>1868</b>	<b>2177</b>
AEMO hors Loire	5	39	44
AEMO renforcée	3	3	6
AEMO SFPH (Soutien Familial de Proximité et d'Hébergement)	5	19	24
Contrat d'aide à jeune majeur	39	309	348
<b>DAP</b>	<b>12</b>	<b>26</b>	<b>38</b>
Garde	380	1227	1607
Mesure d'Observation et de Soutien MOS	4	37	41
MJIE	30	275	305
MJIE hors Loire		4	4
Placement direct en établissement (internat)	23	84	107
Pupille L 224-4-1		7	7
Pupille L 224-4-4		2	2

Pupille L 224-4-6	16	17	33
Pupille provisoire L 224-4-1		3	3
Pupille provisoire L 224-4-3		1	1
Recueil temporaire L 223-2 CASF		21	21
Surv adm Loire mineur autre CG		9	9
Tiers digne de confiance	17	139	156
Tutelle d'Etat	6	121	127
<b>Total général</b>	<b>1019</b>	<b>5002</b>	<b>6021</b>

Au 31/12/2020, il est possible de voir une légère augmentation de la population générale. Toutefois, contrairement à ce qui était décrit suite aux confinements et à la crise sanitaire, il n'y a pas eu une explosion de placements d'enfants. Néanmoins, une augmentation de mesures en AEMO est constatable.

Au niveau du handicap, depuis 2015 les pupilles L224-4-6 ne font qu'augmenter avec une équivalence entre les individus avec et sans notification. Dans le même registre, les DAP s'accroissent également avec une part supérieure à 30% d'enfants en situation de handicap au 31/12/2020.

## REPERES STATISTIQUES SUR LA POPULATION D'ENFANTS ET DE JEUNES PAR AGE DE 2015 A 2020

TABLEAU REPRESENTANT LE NOMBRE D'INDIVIDUS AVEC ET SANS NOTIFICATION MDPH ACCOMPAGNES PAR L'ENFANCE PAR AGE AU 31/12/2015

Age au 31/12	Avec MDPH	Notification	Sans MDPH	Notification	Total général
0	1		88		89
1	1		115		116
2	2		124		126
3	3		172		175
4	7		213		220
5	12		206		218
6	35		206		241
7	49		211		260
8	43		234		277
9	65		228		293
10	71		255		326

11	76	247	323
12	92	252	344
13	90	265	355
14	75	323	398
15	64	357	421
16	56	390	446
17	54	370	424
18	28	73	101
19	16	25	41
20	6	19	25
21		3	3
22		1	1
<b>Total général</b>	<b>846</b>	<b>4380</b>	<b>5226</b>

TABLEAU REPRESENTANT LE NOMBRE D'INDIVIDUS AVEC ET SANS NOTIFICATION MDPH ACCOMPAGNES PAR L'ENFANCE PAR AGE AU 31/12/2016

Age au 31/12	Avec MDPH	Notification	Sans MDPH	Notification	Total général
0			64		64
1	2		128		130
2	1		144		145
3	5		138		143
4	11		203		214
5	23		236		259
6	29		221		250
7	47		239		286
8	62		229		291
9	60		267		327
10	67		240		307
11	71		280		351

12	94	264	358
13	91	285	376
14	89	321	410
15	91	370	461
16	49	377	426
17	54	382	436
18	24	90	114
19	9	26	35
20	4	5	9
21		2	2
22		1	1
76		1	1
(vide)		1	1
<b>Total général</b>	<b>883</b>	<b>4514</b>	<b>5397</b>

TABLEAU REPRESENTANT LE NOMBRE D'INDIVIDUS AVEC ET SANS NOTIFICATION MDPH ACCOMPAGNES PAR L'ENFANCE PAR AGE AU 31/12/2017

Age au 31/12	Avec MDPH	Notification	Sans MDPH	Notification	Total général
0			63		63
1	2		100		102
2			146		146
3	5		177		182
4	11		182		193
5	19		216		235
6	35		238		273
7	48		227		275
8	59		239		298
9	67		233		300
10	62		262		324

11	69	246	315
12	79	287	366
13	103	274	377
14	87	310	397
15	82	353	435
16	65	485	550
17	40	381	421
18	26	81	107
19	16	27	43
20	3	8	11
21	1		1
23	1	1	2
34		1	1
41		1	1
(vide)		1	1
<b>Total général</b>	<b>880</b>	<b>4539</b>	<b>5419</b>

TABLEAU REPRESENTANT LE NOMBRE D'INDIVIDUS AVEC ET SANS NOTIFICATION MDPH ACCOMPAGNES PAR L'ENFANCE PAR AGE AU 31/12/2018

Age au 31/12	Avec notification MDPH	Sans notification MDPH	Total général
0		68	68
1	3	110	113
2	4	128	132
3	7	183	190
4	9	212	221
5	29	207	236
6	49	225	274
7	50	257	307
8	57	249	306

9	67	271	338
10	82	257	339
11	73	289	362
12	85	257	342
13	90	294	384
14	91	299	390
15	87	404	491
16	77	443	520
17	58	483	541
18	19	95	114
19	15	22	37
20	5	4	9
21		1	1
22	1		1
<b>Total général</b>	<b>958</b>	<b>4758</b>	<b>5716</b>

TABLEAU REPRESENTANT LE NOMBRE D'INDIVIDUS AVEC ET SANS NOTIFICATION MDPH ACCOMPAGNES PAR L'ENFANCE PAR AGE AU 31/12/2019

Age au 31/12	Avec MDPH	Notification	Sans MDPH	Notification	Total général
0			79		79
1	2		134		136
2	4		160		164
3	5		164		169
4	18		193		211
5	27		223		250
6	52		209		261
7	61		244		305
8	66		255		321
9	70		250		320

10	82	273	355
11	89	274	363
12	85	296	381
13	89	262	351
14	100	334	434
15	87	369	456
16	67	572	639
17	61	510	571
18	14	146	160
19	7	32	39
20	5	4	9
23	1		1
34		1	1
44		1	1
(vide)		1	1
<b>Total général</b>	<b>992</b>	<b>4986</b>	<b>5978</b>

TABLEAU REPRESENTANT LE NOMBRE D'INDIVIDUS AVEC ET SANS NOTIFICATION MDPH ACCOMPAGNES PAR L'ENFANCE PAR AGE AU 31/12/2020

Age au 31/12	Avec notification MDPH	Sans notification MDPH	Total général
0		83	83
1	1	127	128
2	1	162	163
3	5	178	183
4	14	202	216
5	26	211	237
6	42	229	271

7	52	241	293
8	76	240	316
9	81	280	361
10	76	266	342
11	85	262	347
12	96	292	388
13	88	302	390
14	100	291	391
15	93	353	446
16	78	406	484
17	65	553	618
18	29	251	280
19	9	60	69
20	1	7	8
21		1	1
36		1	1
42	1		1
48		1	1
56		1	1
(vide)		2	2
<b>Total général</b>	<b>1019</b>	<b>5002</b>	<b>6021</b>

La lecture des cinq tableaux ci-dessous, permet de voir que les professionnels de l'ASE accompagnent une population de 0 à 22 ans avec une forte part adolescent(e)s. La tranche d'âge où la population générale est en plus grand nombre est 15-17 ans entre 2015 et 2020. La population d'enfants et jeunes en situation de handicap se concentre quant à elle, entre 12 et 14 ans de 2015 à 2020.

Ces tableaux permettent de voir qu'il y a peu d'enfants entre 0 et 3 ans qui ont une notification MDPH parmi la population étudiée. De 0 à 3 ans seuls sont repérés les handicaps lourds ou visibles physiquement et ceux dépistés systématiquement soit en pré-natalité soit à la naissance. Lorsqu'un

enfant a un handicap lourd diagnostiqué avant 3 ans, la MDPH reçoit des demandes de prestations de la part des services sociaux du CHU. Notamment lorsqu'il y a des opérations.

Pour les handicaps moins importants, le décalage avec les enfants du même âge est moins perceptible c'est en grandissant que l'écart est visible et repéré, notamment à l'école.

A partir de 6 ans, il est possible de repérer un nombre plus important d'enfants qui ont une notification MDPH. Cela est peut-être dû au fait que les instituteur(trice)s décèlent de nouvelles difficultés face aux nouveaux apprentissages (lecture, calculs, écriture, etc.) et orientent les parents ou personnes en charge de l'enfant vers des services de dépistage.

Comme dit précédemment, la tranche d'âge où les enfants avec une notification MDPH sont le plus nombreux est 12-14 ans. Puis, à partir de 15 ans il y a de moins en moins de jeunes avec une notification alors que nous avons pointer le fait qu'il y avait plus de jeune pris en charge par les services de l'ASE entre 15 et 17ans. Cette tendance est visible sur toutes les années étudiées soit de 2015 à 2020.

La plupart des suivis par l'ASE prennent fin lorsque le jeune à 18 ans. Certains continuent à être accompagnés lorsqu'ils sont dans des cas particuliers, d'autres parce qu'ils signent un CJM auprès d'une inspectrice du Département. Toutefois, le nombre de suivis ASE entre le 17 et 18 ans diminue considérablement. Entre 2015 et 2020 cela représentent plus de 300 suivis en moins chaque année.

Néanmoins entre 2015 et 2020, il y a un accroissement de prises en charge de jeunes majeurs (18 ans). En 2015, 101 jeunes majeurs étaient accompagnés en protection de l'enfance. Tandis qu'en 2020, 280 jeunes sont pris en charge, soit 179 accompagnements de plus qu'en 2015.

Au niveau des prises en charge de jeunes avec une notification MDPH, elles vont de 14 accompagnements minimum à 29 accompagnements maximum entre 2015 et 2020.

Une nette diminution des suivis est visible pour les jeunes âgés de 19 ans. Entre 2015 et 2019, l'ASE n'accompagnait pas plus de 43 jeunes âgés de 19 ans dont 16 accompagnements maximum de jeunes en situation de handicap. Au 31/12/2020, elle comptait 69 accompagnements dont seulement 9 qui disposaient d'une notification MDPH.

Les suivis pour les jeunes de plus de 20 ans sont très rares (< 3). De plus, entre 2015 et 2020 les jeunes en situation de handicap, pour lesquels il est possible de penser qu'un suivi pourrait être maintenu ne représentent que 2 suivis sur 10.